PRO® PROFESSIONAL 110 ULTRA-LOW VOLUME INSECTICIDE

SOLUTION

COMMERCIAL

REGISTRATION NO. 15330 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

GUARANTEE:

Pyrethrins 1% Piperonyl butoxide Technical 8%

READ THE LABEL BEFORE USING KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

NET CONTENTS: 4 L

PREMIER TECH BRIGHTON LTD. 1, avenue Premier Rivière-du-Loup, QC G5R 6C1 1-844-475-1262 A premium fogging concentrate formulated for use in ultra-low volume insecticide application equipment as a space and contact insecticide for use in food processing and beverage plants, dairies, meat packing and processing plants, bakeries, tobacco storage and manufacturing areas, flour mills, grain elevators, cereal processing plants, feed mills, transportation vehicles, warehouses, industrial plants, restaurants, kitchens and cafeterias. Also for use by pest control operators in homes and apartments.

DIRECTIONS FOR USE: PREPARATION FOR SPRAYING AND FOGGING:

Evacuate area to be treated before fogging. Reduce air movement in area by closing doors, windows and ventilators and turning off air conditioning. Extinguish all possible sources of ignition in area to be treated. Where applicable, remove food and food handling equipment to avoid contamination, or wash food handling equipment thoroughly after treatment. After fogging, keep area closed for 30 minutes. Ventilate before re-entering treated area.

FOR THE CONTROL OF ANGOUMOIS GRAIN MOTH, MEDITERRANEAN FLOUR MOTH, CHOCOLATE MOTH, COCOA MOTH, CADELLE, INDIAN MEAL MOTH, TOBACCO MOTH, MEALWORMS, CARPET BEETLE, CHEESE MITE, CHEESE SKIPPER, GRAIN MITE, FLOUR AND GRAIN BEETLES AND FLOUR AND GRAIN WEEVILS.

Apply as a space spray at the rate of 25–50 mL of insecticide to 100 m³ of space. Where heavy infestation exists, first fumigate to clean up the infestation, then fog to prevent further infestation. Direct fog to treat empty storage bins, conveying, processing and handling equipment and other harbourages. Pay special attention to dark enclosures and around stored product containers where adult insects may be resting. Fog to contact directly as many insects as possible.

Repeat treatments as often as necessary to maintain control.

FOR THE CONTROL OF THE EXPOSED STAGES OF TOBACCO MOTH AND CIGARETTE BEETLE AFFECTING STORED TOBACCO. Close doors, windows, and ventilators, post warning signs and take precautions to prevent persons from entering the area. Length of exposure time with windows and doors closed should be at least 2 hours. After the exposure time, the room should be well ventilated, at least 1 hour, before entering. Room temperature should read over 20° C for the best insect kill.

Use at the rate of 50-100 mL of insecticide to 100 m³ of free space. Spray general storage areas or manufacturing areas at least once a week. In case of heavy infestation, spray as required. To prevent warehouse re-infestation, spray liberally, areas where knocked-down hogsheads are received and treated prior to being re-assembled.

For the control of cigarette beetle, conduct spray program during the late afternoon or early evening hours (e.g. between 5 p.m. and midnight) when insect flight activity is greatest.

FOR THE CONTROL OF COCKROACHES, SPIDERS, ANTS, CRICKETS, AND

SILVERFISH. Apply as a space spray at the rate of 100 mL of insecticide to 100 m³ of space. Direct fog into cracks, crevices and other harbourages where insects may rest and shelter. Give special attention to dark enclosures and around stored product containers where insect infestations may be centred. Fog to contact as many insects as possible. Repeat treatment as necessary to maintain control.

FOR THE CONTROL OF FLIES, BITING MIDGES, MOSQUITOES AND DROSOPHILA. Apply as a space spray at the rate of 25 to 50 mL of insecticide to 100 m³ of space. Direct fog upwards in the area to be treated. Repeat treatment as necessary to maintain control.

LIMITATION: In meat packing and food processing plants, only spray when the plant is not in operation. No exposed food products, ingredients or packaging materials are to be left in the room. Cover food handling equipment. Any treated surface that may contact meat food products or other food products should be washed and rinsed thoroughly with potable water after spraying and before re-use for food processing.

CONTROL OF HOUSEHOLD INSECTS IN HOMES, APARTMENTS, WAREHOUSES, INDUSTRIAL PLANTS, RESTAURANTS, KITCHENS AND CAFETERIAS.

RATE OF MIX: 1 PART CONCENTRATE TO 3 PARTS SUITABLE INSECTICIDE BASE OIL.

Apply as a direct contact spray, hitting as many insects as possible.

COCKROACHES, SILVERFISH, CRICKETS AND SPIDERS. Spray into hiding places such as cracks and crevices, behind sinks, cabinets, along baseboards and floors, around drains and plumbing, hitting insects with spray whenever possible. Repeat as necessary to maintain control.

ANTS: Spray trails, nests and points of entry. Spray on ants where possible. Repeat as necessary to maintain control.

CARPET BEETLES: Spray directly on beetles, floors, baseboards, shelves, and carpets. Repeat as necessary to maintain control.

WASPS AND HORNETS: Spray directly on nests at night when insects are least active. Repeat as necessary to maintain control.

FLEAS: Spray liberally pet sleeping quarters, bedding and floor areas, hitting as many insects as possible. Do not spray pets. Remove pets from area to be treated before spraying. Repeat as necessary to maintain control.

BEDBUGS: Take bed apart. Spray liberally, mattresses, bed springs, frames and infested areas, especially tufts and seams of mattresses, hitting as many insects as possible. Also spray floors, baseboards and other places where insects may hide. Repeat as necessary to maintain control.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Harmful if swallowed. Avoid contact with skin and avoid inhalation of fog or spray. Do not store, pour or use near open flame. Do not contaminate food or food processing equipment. Thoroughly wash with potable water all treated food preparation surfaces and food processing equipment. Keep container closed and store away from heat sources. Prior to fogging, all possible sources of ignition should be extinguished in area to be treated. This product contains a petroleum distillate, which is moderately to highly toxic to aquatic organisms. Avoid contamination of aquatic systems during application. Do not contaminate these systems through direct application, disposal of waste or cleaning equipment.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically. This product contains petroleum distillate.

FIRST AID: If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

DISPOSAL: Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

PRO® Agrium Inc. / Lic. Premier Tech Brighton Ltd.

PRO ® INSECTICIDE PROFESSIONNEL 110 À ULTRA-BAS VOLUME

SOLUTION

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 15330 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE:

pyréthrines 1 % butoxyde de pipéronyle technique 8 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 4 L

PREMIER TECH BRIGHTON LTD. 1 avenue Premier Rivière-du-Loup QC G5R 6C1 1-844-475-1262 Un concentré de brumisage de première qualité, mis au point pour être utilisé dans les appareils d'application à ultra-bas volume, comme insecticide d'espace et de contact, dans les usines de produits alimentaires et de boissons, les laiteries, les abattoirs, les salaisons, les boulangeries, les endroits où l'on emmagasine ou transforme le tabac, les minoteries, les silos ou élévateurs à grains, les usines de transformation des céréales, les meuneries, les véhicules de transport, les entrepôts, les usines industrielles, les restaurants, les cuisines et les cafétérias. Les exterminateurs peuvent aussi l'employer dans les maisons et les appartements.

MODE D'EMPLOI: PRÉPARATIFS POUR LA PULVÉRISATION ET LE BRUMISAGE:

Évacuer l'endroit à traiter avant le brumisage. Réduire la circulation d'air en fermant les portes, les fenêtres et les ventilateurs, et en arrêtant le système de climatisation. Éteindre toutes les sources possibles d'allumage ou d'inflammation dans l'endroit à traiter. S'il y en a, enlever tous les aliments et l'équipement de service alimentaire pour ne pas les contaminer, ou bien lavez parfaitement l'équipement de service alimentaire après le traitement. À la suite du brumisage, garder l'endroit fermé pendant 30 minutes. Aérer bien l'endroit traité avant d'y retourner.

POUR CONTRÔLER LES ALUCITES DES GRAINS, PYRALES MÉDITERRANÉENNES DE LA FARINE, PYRALES DU CHOCOLAT, EPHESTIA ELUTELLA, CADELLES, PYRALES INDIENNES DE LA FARINE, TÉNÉBRION, PYRALES DU TABAC, ANTHRÈNES DES TAPIS, CIRONS DU FROMAGE, ASTICOTS DU FROMAGE, CIRONS DE LA FARINE, CUCUJIDES DES GRAINS ET DE LA FARINE ET CHARANÇONS DES GRAINS ET DE LA FARINE.

Pulvériser le produit dans l'espace à raison de 25 à 50 mL d'insecticide par 100 m³ d'espace. Si l'infestation est sérieuse, fumiger d'abord pour éliminer cette infestation, puis brumiser pour empêcher toute réinfestation. Traiter directement les compartiments d'emmagasinage vides, ainsi que l'équipement de transport interne, de transformation et de manutention, et les autres refuges des insectes. Occuper-vous particulièrement des endroits obscurs. N'oublier pas de mettre de l'insecticide autour des contenants de produits entreposés où des insectes adultes pourraient s'être dissimulés. Brumiser de façon à entrer en contact avec autant d'insectes que possible. Répéter les traitements aussi souvent que nécessaire pour maintenir le contrôle.

POUR CONTRÔLER DES PHASES EXPOSÉES DES PYRALES DU TABAC ET DES LASIODERMES DU TABAC QUI AFFECTENT LE TABAC EMMAGASINÉ. Fermer les portes, les fenêtres et les ventilateurs. Poser des affiches d'avertissement. Prendre les mesures nécessaires pour empêcher les gens d'entrer dans l'endroit. La durée de l'exposition à l'insecticide (avec les fenêtres et les portes fermées) devrait être d'au moins 2 heures. Après cette période d'exposition, l'endroit doit être bien aéré, pendant au moins une heure, avant d'y retourner. Pour que l'insecticide tue bien les insectes, la température dans la pièce devrait être supérieure à 20 °C.

Employer l'insecticide à raison de 50 à 100 mL par 100 m³ d'espace libre. Traiter les salles d'emmagasinage ou de transformation du tabac au moins une fois par semaine. Si l'infestation est

sérieuse, traiter-les plus souvent au besoin. Pour empêcher la réinfestation de l'entrepôt, pulvériser-en généreusement là où les barriques démontées sont reçues et traitées avant d'être remontées.

Pour le contrôle des lasiodermes du tabac, effectuer les pulvérisations à la fin de l'après-midi ou au début de la soirée (entre 17 heures et minuit), alors que les insectes volent beaucoup.

POUR CONTRÔLER LES COQUERELLES (BLATTES), ARAIGNÉES, FOURMIS, GRILLONS ET LÉPISMES ARGENTÉS. Pulvériser l'insecticide dans l'espace à raison de 100 mL par 100 m³ d'espace. Brumiser l'insecticide directement dans les fentes, les crevasses et les autres refuges où les insectes pourraient se reposer ou s'abriter. Occuper-vous particulièrement des endroits obscurs. N'oublier pas de mettre de l'insecticide autour des contenants de produits emmagasinés où les infestations d'insectes pourraient être concentrées. Brumiser de façon à entrer en contact avec autant d'insectes que possible. Répéter le traitement aussi souvent que nécessaire pour maintenir le contrôle.

POUR CONTRÔLER LES MOUCHES, BRÛLOTS, MOUSTIQUES (MARINGOUINS) ET DROSOPHILES. Pulvériser ce produit dans l'espace à raison de 25 à 50 mL d'insecticide par 100 m³ d'espace. Diriger le produit brumisé vers le haut dans l'endroit à traiter. Répéter le traitement selon les besoins pour maintenir le contrôle.

LIMITATION: Dans les salaisons et les usines de produits alimentaires, n'effectuer le traitement que lorsqu'il n'y a personne sur les lieux. Ne laisser pas de produits alimentaires, d'ingrédients ni de produits d'emballage dans la pièce. Couvrir l'équipement qui entre en contact avec les aliments. Toute surface traitée qui pourrait entrer en contact avec de la viande ou d'autres produits alimentaires doit être lavée et rincée à fond avec de l'eau potable après la pulvérisation et avant d'être employée pour la préparation d'aliments.

POUR CONTRÔLER LES INSECTES DOMESTIQUES DANS LES MAISONS, APPARTEMENTS, ENTREPÔTS, USINES, RESTAURANTS, CUISINES ET CAFÉTÉRIAS.

PROPORTIONS DU MÉLANGE : 1 PARTIE DE CONCENTRÉ POUR 3 PARTIES D'UNE HUILE À INSECTICIDE APPROPRIÉE.

Appliquer ce mélange comme pulvérisation directe, en essayant d'atteindre autant d'insectes que possible.

COQUERELLES (BLATTES), LÉPISMES ARGENTÉS, GRILLONS ET ARAIGNÉES. Pulvériser l'insecticide dans les fentes et les crevasses, derrière les éviers, dans les armoires, le long des plinthes, autour des renvois d'eau et des tuyaux, en essayant d'atteindre autant d'insectes que possible. Répéter le traitement selon les besoins pour maintenir le contrôle.

FOURMIS. Traiter leurs pistes, nids et points d'entrée. Pulvériser l'insecticide sur les fourmis quand c'est possible. Répéter le traitement selon les besoins pour maintenir le contrôle.

ANTHRÈNES DES TAPIS. Pulvériser l'insecticide directement sur les anthrènes, les planchers, les plinthes, les tablettes et les tapis. Répéter le traitement selon les besoins pour maintenir le contrôle.

GUÊPES ET FRELONS. Pulvériser l'insecticide directement sur leurs nids le soir, alors que ces insectes sont presque inactifs. Répéter le traitement selon les besoins pour maintenir le contrôle.

PUCES. Effectuer une bonne pulvérisation sur la litière des animaux de maison et sur le plancher, en essayant d'atteindre autant de puces que possible. Ne pas mettre sur les animaux eux-mêmes. Faites sortir les animaux de l'endroit à traiter. Répéter le traitement selon les besoins pour maintenir le contrôle.

PUNAISES DES LITS. Démonter les lits. Effectuer une bonne pulvérisation sur les matelas, les sommiers, les cadres et les endroits infestés, particulièrement les houppes et les coutures des matelas, en essayant d'atteindre autant de punaises que possible. Traiter aussi les planchers, les plinthes et les autres endroits où les punaises pourraient se cacher. Répéter le traitement selon les besoins pour maintenir le contrôle.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif s'il est avalé. Éviter tout contact avec la peau. Éviter d'en respirer la brume ou l'aérosol. Ce produit contient un distillat de pétrole. Ne pas l'emmagasiner, le verser ni l'utiliser à proximité d'une flamme découverte. Porter un masque ou un respirateur quand on le pulvérise sous forme de brouillard. Ne pas contaminer les aliments ni l'équipement de préparation des produits alimentaires. Bien laver avec de l'eau potable toutes les surfaces et toutes les machines traitées qui pourraient ensuite entrer en contact avec des aliments. Garder le contenant fermé et ne pas le remiser près d'une source de chaleur. Avant de brumiser, toutes les sources possibles d'allumage doivent être éteintes dans l'endroit à traiter.

PREMIER SOINS: En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient un distillat de pétrole.

ÉLIMINATION: Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.